

**Lieu :** Tribunal de Première Instance de Tunis<sup>1</sup>

**Numéro de l'affaire 2, Heure :** 13h00 - 13h45

**Accusés et qualité/fonction au moment des faits:**

Adel ben Aicha représenté par : Maître Mhiri et Maître Nagazi

Zine El Abidine Ben ali

Béchir Mhirsi représenté par : Maitre Majdoline Kassraoui

Adel Maizi

Lotfi Alamri

Fraj Gdoura

**Parties civiles: (Frères de la victime)**

Nour Eddine Ben Mahmoud

Houcine Ayari

**Résumé des faits :**

**Charges par accusé :**

القتل العمد

**Nombre de victimes : 1**

**I. Description de l'audience rapportée**

Le 02 juillet 2020 s'est tenue la huitième audience du dossier de la victime **Othmen Ben Mahmoud** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de justice transitionnelle par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 14 Mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience : [*Ben Hamouda Jihen*]

<sup>1</sup> Les informations de cet encadré sont celles découlant de la lecture de l'acte d'accusation

## Atmosphère générale

La plupart des personnes présentes au tribunal appartenaient à la famille de la victime, qui ont levé des slogans et des pancartes montrant les photos de la victime.

Il y avait une présence médiatique importante, à savoir 5 caméras qui ont filmé l'audience du début jusqu'à la fin ainsi que la présence de la presse écrite.

## **II. Compte rendu libre du déroulé de l'audience (500 mots)**

Le président de la chambre criminelle spécialisée en justice transitionnelle a rappelé que la plupart des accusés ont été interrogés par la cour, à l'exception de Adel ben Aicha et Béchir Mhirsi, et suite à cela il y aura report de l'affaire.

Les frères de la victime ont contesté la lenteur des procédures surtout que l'homicide volontaire de Othman Ben Mahmoud a été confirmé par le médecin légiste.

### **Les demandes effectuées :**

Atef Ben Salah, le représentant de la partie civile, a demandé un report final de l'affaire et l'application des articles 85 et 141 du code des procédure pénales, à savoir : " Si l'inculpé se soustrait par la fuite aux poursuites dont il est l'objet, le tribunal peut décerner contre lui mandat d'amener ou mandat de dépôt"

## CANEVAS D'OBSERVATION

### Atmosphère générale et agencement

<b>Présence</b>	<i>Y-avait-il une présence médiatique lors de l'audience ? De la société civile ? Personnalités politiques ? Salle comble ou vide ?</i>
<b>Equipement</b>	<i>Capacité d'accueil suffisante ? La disposition de la salle permet-elle la séparation entre victimes et accusés ? Manquait-il des chaises pour les parties ?  Les équipements mis en place étaient-ils suffisants pour permettre le bon déroulement de l'audience (ex : sonorisation ; diffusion hors de la salle d'audience, etc.)</i>

### Cadre de l'audience

<b>Publicité de l'audience</b>	<i>En cas d'audience à huis clos, indiquez qui a pris cette initiative (demande des parties ou décision du juge) et les motivations de cette décision.</i>
<b>Restrictions ou interdictions d'accès à l'audience</b>	<i>Si oui, quelles sont les personnes concernées et quels motifs ont été avancés pour leur refuser d'entrer ?  En cas de contrôle d'identité, les noms ont-ils été notés ? Prêtez attention aux personnalités publiques</i>
<b>Autorisation de prendre des photos et vidéos</b>	<i>Si oui, cette autorisation a-t-elle été interrompue pendant l'audience ?  Si non, indiquez les raisons  Si un acteur du procès demande l'arrêt de la prise de photos et vidéos, veuillez indiquer son statut et ses motivations ainsi que la réponse du juge.</i>
<b>Enregistrement de l'audience ?</b>	<i>L'audience a-t-elle été enregistrée ? Est-ce que les personnes qui documentent les procès JT ont été autorisées à filmer ?</i>

### Standards à observer (liste non exhaustive de standards et questions)

<b>Droits des accusés</b>	<i>Les accusés étaient-ils présents ? Si oui, étaient-ils adéquatement représentés ? Si non, quelles étaient les raisons de leur absence si connues (ex. : pas de convocation, pas de mandat d'amener, certificat médical, décès).  Des mesures ont-elles (ou avaient-elles) été prises pour assurer la présence des accusés ?</i>
<b>Mesures de protection des victimes et témoins</b>	<i>Les témoins/victimes dans l'affaire observée sont-ils exposés à des risques en raison de leur participation à la procédure judiciaire (besoin constaté ou exprimé par les personnes concernées ou leurs avocats) ? Si oui, le tribunal a-t-il pris des mesures suffisantes de protection ?  Quel type de mesures de protection a-t-il été ordonné et sur quelle base (p. ex. témoignage derrière un écran avec distorsion de voix, depuis une pièce séparée, retrait des avocats de la défense ou de</i>

	<p><i>l'accusé de la salle, implication d'un travailleur social ou psychologue si le témoin/la victime est un enfant...)? Ces mesures étaient-elles efficaces ?</i></p> <p><i>Ces mesures ont-elles occasionné des incidents de la part de la défense ?</i></p>
<b>Incidents de procédure</b>	<p><i>Y a-t-il eu des incidents de procédure soulevés par les avocats de l'une ou l'autre des parties ?</i></p> <p><i>Ces incidents étaient-ils fondés sur des arguments de droit ? Comment les autres parties ont-elles réagi ?</i></p>
<b>Traitement des preuves</b>	<p><i>Les éléments de preuves étaient-ils bien maîtrisés par les parties ? Est-ce que les juges ont semblé donner plus de poids à certaines preuves qu'à d'autres ? Est-ce que des preuves ont été rejetées et pour quels motifs (p. ex : aveux extorqués de manière illégale, hors présence d'un avocat ; preuve d'origine digitale, etc) ?</i></p>
<b>Liens entre les échanges et les charges/faits</b>	<p><i>L'audience a-t-elle bien porté sur les faits incriminés ou les débats ont-ils dérivé vers d'autres thèmes, et pour quelles raisons ?</i></p>
<b>Droit appliqué</b>	<p><i>Les dispositions juridiques invoquées par les acteurs sont-elles pertinentes et bien maîtrisées ? En cas de développement juridique récent, le droit en vigueur est-il maîtrisé par les acteurs ou ceux-ci tendent-ils à se référer à du droit commun ou d'anciennes dispositions ?</i></p>
<b>Suivi des audiences passées</b>	<p><i>Est-ce que le procès suit son cours ou a tendance à stagner ? Est-ce que le contenu de l'audience correspond à ce qui avait été prévu à la précédente et si non, pourquoi ?</i></p> <p><i>Les points soulevés et non résolus durant la dernière audience ont-ils été pris en compte au cours de celle-ci ?</i></p>
<b>Contexte de justice transitionnelle</b>	<p><i>Est-ce que l'audience permet de faire la lumière sur certains faits historiques dans le contexte de justice transitionnelle ? Est-ce que le contexte est bien pris en compte par les différents acteurs au procès ou l'affaire ?</i></p>
<b>Contexte politique</b>	<p><i>Est-ce que le procès fait l'objet d'une grande attention médiatique ? Est-ce qu'il a une dimension politique et cela a-t-il un impact sur l'impartialité des magistrats ?</i></p>